

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 4 mars 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également : M<sup>me</sup> Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

61-03-24

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant les points suivants :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 5 février 2024 et de la séance d'ajournement du 19 février 2024
- 4- Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 5 février 2024 et de la séance d'ajournement du 19 février 2024
- 5- Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance régulière du 5 février 2024 et de la séance d'ajournement du 19 février 2024
- 6- Adoption du règlement numéro 2024-535 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence
- 7- Liste d'immeubles pour non-paiement de taxes – Liste des arriérés
- 8- FRR – Achat d'équipement salle multifonctionnelle
- 9- Salle La Grandmontoise
  - 9.1. Achat son et éclairage
  - 9.2. Achat équipements cuisine
  - 9.3. Achat rideaux de la scène
- 10- Salle multifonctionnelle La Grandmontoise – Approbation des directives de changements au 22 février 2024
- 11- Salle multifonctionnelle La Grandmontoise – Recommandation de paiement numéro 4
- 12- RIRL rang des Îles – Construction de l'Est – Approbation décompte final numéros 7 et 8
- 13- Politique d'aide aux organismes paramunicipaux – Versements 2024
- 14- Offre de service – Balancement hydraulique
- 15- Offre de service – Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 16- Offre de service d'arpenteurs-géomètres
  - 16.1. Développement domiciliaire phase 2
  - 16.2. Cimetière
  - 16.3. Terrains Rio
- 17- Avis de motion et projet de modification des règlements d'urbanisme
- 18- Règlement sur les activités d'hébergements touristiques
- 19- Embauche DGA Culture loisirs et vie communautaire
- 20- Correspondance
- 21- Rapport des comités
- 22- Liste des comptes
- 23- Affaires nouvelles
  - 23.1. Résolution saisonnier
  - 23.2. Consortium Loi 25

- 24- Période de questions
- 25- Levée de l'assemblée

3- EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 FÉVRIER 2024

62-03-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 5 février 2024 et de la séance d'ajournement du 19 février 2024.

4- ADOPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 FÉVRIER 2024

63-03-24

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver les procès-verbaux de la séance régulière du 5 février 2024 et de la séance d'ajournement du 19 février 2024, tels que rédigés.

5- RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 FÉVRIER 2024

Aucun retour sur les procès-verbaux.

6- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-535 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE DE SECOURS POUR LES SITUATIONS D'URGENCE

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

RÈGLEMENT  
# 2024-535

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil confirme l'adoption du règlement numéro 2024-535 tel que rédigé et déposé par la greffière trésorière.

*Adopté à l'unanimité des conseillers*

---

Municipalité de Saint-Gédéon

Règlement numéro 2024-535 décrétant une dépense et un emprunt de 207 076 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat et à l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme de 207 076 \$, somme remboursable sur une période de quinze (15) ans;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance d'ajournement du 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance d'ajournement du 19 février 2024 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 2024-535 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 207 076 \$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

#### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

#### ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 207 076 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, pour l'achat et l'installation d'une génératrice de secours pour les situations d'urgence, selon l'estimation détaillée préparée par Luc Gobeil, ingénieur pour la firme WSP, en date du 1<sup>er</sup> février 2024, et de l'estimation de la direction générale, lesquelles font parties intégrantes du présent règlement comme annexe « A » et annexe « B ».

#### ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 207 076 \$, sur une période de quinze (15) ans.

#### ARTICLE 4

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

#### ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

#### 7- LISTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – LISTE DES ARRIÉRÉS

Conformément à l'article 1022 du code municipal, la liste des arriérés de taxes préparée par la directrice générale, greffière-trésorière, dans le cadre de la procédure annuelle de vente des immeubles pour non-paiement de taxes, est déposée.

Il est recommandé d'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, telle que préparée et déposée auprès du conseil, la liste totalisant 132 647.99 \$, incluant les intérêts et pénalités.

Après analyse de ladite liste, des immeubles seront soumis à la procédure 2024 de vente pour taxes de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est au plus tard le 20 mars prochain.

65-03-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, telle que préparée et déposée auprès du conseil, la liste totalisant 132 647.99 \$, incluant les intérêts et pénalités et d'ordonner à la directrice générale, greffière-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, de transmettre avant le 20 mars 2024 au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales, à moins que les arrérages antérieurs au 1<sup>er</sup> mars 2022 n'aient été acquittés avant la transmission.

<b>Matricule</b>	<b>Taxes et frais dus*</b>
0972-85-7322	1850.39 \$
1073-13-1850	1592.75 \$
1074-04-0568	5023.87 \$
1074-60-8805	2171.04 \$
1078-31-9869	628.92 \$

#### 8- FRR – ACHAT D'ÉQUIPEMENT SALLE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager l'église de Saint-Gédéon en salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de cette salle nécessite des investissements au niveau de la sonorisation, de l'éclairage, du mobilier, de l'aménagement de la cuisine, de l'achat de rideaux pour les fenêtres et la scène ainsi que pour l'implantation d'une affiche numérique extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des soumissions de certains fournisseurs pour l'achat de ces divers éléments :

Sonorisation et éclairage : 81 073 \$ plus taxes  
Habillage des fenêtres : 5 230 \$ plus taxes  
Habillage de la scène : 13 383 \$  
Aménagement de la cuisine : 19 785 \$ plus taxes  
Mobilier : 41 269.05 \$ plus taxes  
Affiche numérique : 41 234 \$ plus taxes  
Fibre optique : 20 000 \$ plus taxes

Pour un total de : 221 974.05 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds Régions et Ruralité (F.R.R) de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, pour financer les achats nécessaires à l'aménagement de la salle multifonctionnelle Desjardins La Grandmontoise;

66-03-24

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (F.R.R.) d'un montant de 221 974.05 \$ pour le projet d'aménagement de la salle multifonctionnelle Desjardins La Grandmontoise et que M. Marc-Olivier Simard, directeur général adjoint au développement, soit autorisé à signer toute documentation à cette fin.

## 9- SALLE LA GRANDMONTTOISE

### 9.1- ACHAT SON ET ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite doter la salle multifonctionnelle Desjardins La Grandmontoise d'un système d'éclairage et de sonorisation adapté pour la tenue de différents évènements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Solotech au montant de 81 073.00 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation du matériel de sonorisation et d'éclairage pour la salle multifonctionnelle Desjardins La Grandmontoise;

Ventilation des coûts :

- Sonorisation	46 660 \$ plus taxes
- Éclairage	30 664 \$ plus taxes
- Sonorisation balcons	3 389 \$ plus taxes
- Transport	360 \$ plus taxes

67-03-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Solotech au montant de 81 073 \$ pour l'achat d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour la scène de la salle multifonctionnelle Desjardins La Grandmontoise.

### 9.2- ACHAT ÉQUIPEMENTS CUISINE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager la cuisine la salle multifonctionnelle Desjardins la Grandmontoise;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Fourniture d'Hôtellerie Martin Simard au montant de 5 585 \$ plus taxes pour l'achat d'un évier à 1400 \$, un prérince à 635 \$ et un réfrigérateur à 3550 \$;

68-03-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'achat du matériel nécessaire à l'aménagement de la cuisine de la salle multifonctionnelle Desjardins La Grandmontoise auprès de Fourniture d'Hôtellerie Martin Simard au montant de 5 585 \$ plus taxes.

### 9.3- ACHAT RIDEAUX DE LA SCÈNE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'achat de rideaux pour habiller le tour de la scène principale de la salle multifonctionnelle La Grandmontoise;

ATTENDU QUE Couture Jacqueline Gagnon a fait parvenir une soumission de 13 383 \$ plus taxes à la municipalité pour l'achat et l'installation de ces rideaux;

69-03-24

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Couture Jacqueline Gagnon au montant de 13 383 \$ plus taxes pour la confection et l'achat de rideaux pour la salle multifonctionnelle La Grandmontoise.

## 10- SALLE MULTIFONCTIONNELLE LA GRANDMONTTOISE – APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS AU 22 FÉVRIER 2024

Les travaux avancent normalement malgré certains problèmes amenant des ajustements normaux au chantier. M. le maire résume les directives de changement décrétées jusqu'ici. Les six directives sont déposées et concernent diverses modifications ou crédits d'une somme de 18 764.62 \$ plus les taxes applicables.

70-03-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les directives de changements déposées et d’autoriser M<sup>me</sup> Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, ou M. Marc-Olivier Simard, directeur général adjoint au développement, à signer ces directives, pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon.

11- SALLE MULTIFONCTIONNELLE LA GRANDMONTAISE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE NUMÉRO 4

Ce point est annulé.

12- RIRL – RANG DES ÎLES – CONSTRUCTION DE L’EST – APPROBATION DÉCOMPTE FINAL NUMÉROS 7 ET 8

CONSIDÉRANT la recommandation de libération de retenue définitive numéro 7 par MSH Services Conseils dans le cadre des travaux d’aqueduc du rang des Îles à Les Constructions de l’Est de 178 041.68 \$ excluant les taxes, auxquels sont soustraits les frais de gestion et de surveillance excédentaires aux 16 semaines de délai contractuel et des frais de laboratoire pour ce même délai;

D’AUTORISER la libération de la retenue numéro 7 à Les Constructions de l’Est au montant de 136 575.28 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de retenue permanente numéro 8 par MSH Services Conseils dans le cadre des travaux d’aqueduc du rang des Îles à Les Constructions de l’Est de 122 876.45 \$ excluant les taxes, permettant de couvrir les frais réclamés en lien avec le dossier de santé et sécurité du travail et les non-conformités non corrigées en date de février 2024;

D’AUTORISER la libération de la retenue numéro 7 à Les Constructions de l’Est au montant de 136 575.28 \$ excluant les taxes, ainsi que d’autoriser la retenue permanente numéro 8 au montant de 122 876.45 \$ excluant les taxes. La direction s’assurera d’obtenir les documents de conformité et la confirmation d’absence de paiement de la part de l’entrepreneur à la CNESST avant d’effectuer tout versement;

71-03-24

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les recommandations de paiements par MSH Services Conseils au montant

13- POLITIQUE D’AIDE AUX ORGANISMES PARAMUNICIPAUX – VERSEMENTS 2024

72-03-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser les versements suivants aux organismes paramunicipaux pour l’année 2024, selon les modalités de la politique en vigueur :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
Comité des Loisirs	30 500 \$
Plus Vélo et Ski de fond	10 000 \$
Corporation développement	50 000 \$
Comité d’embellissement	15 700 \$
Jardin communautaire	1 650 \$
Corporation du Petit Marais	10 000 \$
Complexe Communautaire Grandmont	45 000 \$
Fête Nationale	15 000 \$
Grande fête des récoltes	15 000 \$
Corporation Fêtes et festivals	2 500 \$
<b>DONS ET COMMANDITES</b>	<b>MONTANT</b>

Club de Golf Lac St-Jean	10 000 \$
Popote roulante des Cinq Cantons	4 702 \$
Course CRYO	0
Maison des jeunes	15 000 \$
Comité salle multifonctionnelle La Grandmontoise	10 000 \$

Et que les versements prévus en regard de la Corporation Fêtes et festivals ne soient effectués qu'à la pièce, suivant la confirmation de la tenue de chacun des festivals.

#### 14- OFFRE DE SERVICE – BALANCEMENT HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité de produire une analyse hydraulique du réseau d'eau de la municipalité afin de vérifier la capacité et d'établir le programme d'entretien et de planifier correctement les travaux sur la conduite d'amenée exploitée par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la firme Groupe Tanguay nous propose de le produire en conformité avec les normes du milieu pour un montant forfaitaire maximum de 16 000 \$ plus taxes;

73-03-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Groupe Tanguay pour le balancement hydraulique de la conduite d'amenée au montant maximal de 16 000 \$ plus taxes.

#### 15- OFFRE DE SERVICE – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de procéder à la mise à jour du Plan d'intervention pour les conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées afin de planifier prioritairement les travaux sur la conduite d'amenée exploitée par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la firme Stantec nous propose de produire cette mise à jour en conformité avec les normes du milieu pour un montant estimé à 16 950 \$, plus taxes;

74-03-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Stantec pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au montant de 16 950 \$ plus taxes.

#### 16- OFFRE DE SERVICE D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

##### 16.1- DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PHASE 2

CONSIDÉRANT l'objectif de la municipalité de poursuivre le développement domiciliaire en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons y permettre des multilogements;

Nous devons donc faire faire l'arpentage du secteur pour en mesurer les possibilités;

Il est recommandé d'accepter l'offre de service d'Arpentage GTG pour la somme de 2100 \$ plus taxes, pour les travaux d'arpentage du développement domiciliaire phase 2.

75-03-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'Arpentage GTG pour les travaux d'arpentage du développement domiciliaire de la phase 2 au montant de 2100 \$ plus taxes.

#### 16.2- CIMETIÈRE

CONSIDÉRANT l'objectif de la municipalité de procéder à l'achat du cimetière et du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire effectuer le certificat de piquetage du cimetière;

Nous devons donc faire appel à un arpenteur-géomètre pour le produire;

Il est recommandé d'accepter l'offre de service d'Arpentage GTG pour la somme de 1400 \$ plus taxes pour les travaux d'arpentage en vue de la production du certificat de piquetage du cimetière de Saint-Gédéon.

76-03-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'Arpentage GTG pour les travaux d'arpentage en vue de la production du certificat de piquetage du cimetière de Saint-Gédéon au montant de 1400 \$ plus taxes.

#### 16.3- TERRAINS RIO

CONSIDÉRANT l'objectif de la municipalité de faire l'achat de quatre terrains appartenant à Rio, en bordure du Petit Marais;

CONSIDÉRANT QU'il serait approprié de nous assurer des délimitations claires de la zone du Petit Marais;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons nous informer des développements possibles en matière récréotouristique;

Nous devons donc faire faire l'arpentage du secteur pour en analyser les possibilités.

77-03-24

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'Arpentage GTG pour la somme de 2600 \$ plus taxes pour la totalité des travaux d'analyse des possibilités en bordure du Petit Marais, soit 1200 \$ plus taxes pour la section Nord et 1400 \$ plus taxes pour la section Ouest.

#### 17- EMBAUCHE DGA CULTURE LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Suite à l'appel de candidatures concernant l'embauche d'une personne pour occuper le poste de directeur général adjoint à la culture, loisirs et vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il était dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Gédéon de trouver la meilleure personne pour le poste de directeur général adjoint à la culture, loisirs et vie communautaire;

COSIDÉRANT QUE la firme Pro-Gestion est spécialisée dans la recherche et dans le processus d'embauche de ce type de cadre;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines recommande l'embauche de Sabrina Harvey à titre de directrice générale adjointe à la culture, loisirs et vie communautaire;



À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de Sabrina Harvey à titre de directrice générale adjointe à la culture, loisirs et vie communautaire et ce, à compter du 15 avril 2024, selon les conditions convenues entre les parties, et autorisent M. Émile Hudon, maire et M<sup>me</sup> Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon le contrat d'embauche.

#### 18- CORRESPONDANCE

##### André Laforest et Caroline Ouellet

Carte de remerciements pour le don reçu.

##### La Table Aînés Lac-Saint-Jean-Est

Invitation à la campagne « Jeune depuis plus longtemps » qui aura lieu le 12 mars prochain à 10 h au centre IQ l'Atelier.

##### CIUSS -Santé publique

Remerciements de la Table des partenaires en promotion-prévention de Lac-Saint-Jean-Est pour l'accueil du 31 janvier dernier.

##### Commission de la représentation électorale

Confirmation de la réception de la demande de reconduction des districts électoraux.

##### Sécurité publique

Demande de la déclaration DSI-2003 de la Régie des Incendies Secteur Sud.

##### Travail de milieu

Invitation à la soirée Partenaire qui aura lieu le 24 avril prochain au Resto-bar le Rigolet.

#### 19- RAPPORT DES COMITÉS

##### Comité d'embellissement

M. Gabriel Fortin résume la dernière rencontre. Les commandes sont faites et la planification est en cours pour avoir une municipalité fleurissante, en espérant obtenir 5 fleurons pour l'année 2024.

##### SARP

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Une première épreuve a été déposée au comité qui a été appréciée.

##### RIPISS

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il a été discuté d'un potentiel nouveau secteur pour le Parc industriel Secteur Sud et aussi du transfert du siège social de Saint-Gédéon vers Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

##### Camping

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté de la prolongation de la saison d'une semaine et que le toit du Mistral sera refait en tôle cette année.

## Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

79-03-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Centre Régional des Jeunes Agriculteurs 4 billets à 70 \$
- Projet Jeanne-d'Arc En attente

La demande suivante a été refusée :

- Société nationale des Québec du SLSTJ

## RISS

M. Jean-Sébastien Allard résume la dernière rencontre. Il a eu 17 appels pour le mois de janvier 2024 pour la Régie des Incendies Secteur Sud.

## 20- LISTE DES COMPTES

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

80-03-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2024-03 au montant de 561 409.91 \$ tel que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	315 311.57 \$
- Déboursés :	385 601.53 \$
- Visa	540.25 \$
- <u>Retenues :</u>	
Centre Art Déco	(31 071.46) \$
Couture Jacqueline Gagnon	(20 293.09) \$
Direct chairs Canada	(47 773.32) \$
François Laprise, ébéniste	(29 294.48) \$
Modellium	(11 400.69) \$
<u>Valmo Électrique</u>	<u>(210.40) \$</u>
TOTAL :	561 409.91 \$

## 21- AFFAIRES NOUVELLES

### 21.1- RÉSOLUTION SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE dans l'adoption de son règlement de taxation pour l'année 2024, la municipalité a supprimé la notion de résidence saisonnière;

CONSIDÉRANT QU'en supprimant cette notion, certaines résidences se voient maintenant payer la pleine taxation au niveau de l'aqueduc et des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE certaines résidences sont utilisées seulement une partie de l'année, d'une manière saisonnière, pour la période comprise entre le 15 avril et le 15 octobre et ne sont pas accessibles en hiver;

CONSIDÉRANT QUE certaines résidences doivent être hivernisées et n'ont donc pas accès aux services municipaux d'aqueduc en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir une réelle équité pour les citoyens utilisant les services municipaux;

81-03-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un ajustement de 50 % de la taxation au niveau de l'aqueduc et des matières résiduelles puisse être effectué pour certaines résidences étant utilisées seulement de matière saisonnière par son propriétaire selon certaines conditions :

1. Une déclaration sous serment devra être faite devant une personne autorisée de la municipalité et portera sur l'utilisation de la résidence pour l'année en cours.
2. La résidence en question ne devra pas être identifiée comme une résidence de tourisme ou faire l'objet d'une location à court terme par son propriétaire.

#### 21.2- CONSORTIUM LOI 25

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est tenue de se conformer à la nouvelle Loi 25, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé*;

CONSIDÉRANT QU'un consortium de municipalités a été formé et a donné mandat à la firme SBL Avocats, afin de les appuyer dans le grand chantier que constitue les mesures à prendre par les organismes publics afin de se conformer aux nouvelles dispositions et obligations imposées par la *Loi*;

82-03-24

À CES CAUSES, il est proposé M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M<sup>me</sup> Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, à signer l'entente permettant à la municipalité de Saint-Gédéon à joindre le consortium sur la Loi 25, regroupant 16 municipalités, et d'accorder une dépense estimée à 2000 \$.

#### 22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### 23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 54, M. André Gagnon, propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Claudie Lambert  
Directrice générale  
Greffière-trésorière